



COMMUNE DE LOURMAIS

Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 12 Avril 2022

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de présents : 9
Nombre de votants : 10

Date de convocation :
2 Mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois février, à 20 heures 15 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lourmais sous la Présidence de Monsieur François BORDIN, Maire de Lourmais.

<i>Présents :</i>	<i>Madame CHEVILLARD Delphine</i>
<i>Monsieur BORDIN François</i>	<i>Madame BLAIRE Marie-Christine</i>
<i>Madame ROGER-PICHON Laurence</i>	<i>Monsieur MEUNIER Albert</i>
<i>Monsieur Michel Joël GAUTIER</i>	<i>Madame BLAIRE-HUBERT Odile</i>
<i>Monsieur PELLE Jérémie</i>	
<i>Madame BORDIN Marie-Françoise</i>	

<i>Absents excusés : Michel Henri GAUTIER</i>	<i>Cédric BESNARD</i>
<i>Absent : Néant</i>	

Monsieur Michel Henri GAUTIER a donné pouvoir à Monsieur Michel Joël GAUTIER

Secrétaire de séance désigné : Odile BLAIRE-HUBERT

2022-04-12-17. Approbation du compte rendu du conseil municipal en date du 9 Mars 2022

Rapporteur : Monsieur François BORDIN, Maire

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des remarques ou des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 9 Mars 2022.

Question : *Approuvez-vous le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 9 Mars 2022 ?*

Après débat : OUI : 10 NON : 0 ABSTENTION : 0

2022-04-12-18. Vote des taux d'imposition de l'année 2022

Rapporteur : Monsieur François BORDIN, Maire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission « finances » réunie le 30 mars 2022 est favorable au maintien des taux votés en 2021 à savoir :

- Taxe Foncière sur propriétés bâties (TFBP) : **34.42 %**
- Taxe Foncière sur propriétés non bâties (TFPNB) : **40.03%**

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité **FIXE** les taux des taxes fiscales pour l'année 2022, comme suit :

- TFBP : maintenir le taux à **34.42 %**
- TFPNB : maintenir le taux à **40.03%**

2022-04-12-19. Vote du Budget Primitif 2022 de la commune

Rapporteur : Monsieur François BORDIN, Maire

Après examen en séance du 30 mars 2022 par la Commission des Finances, Monsieur le Maire présente le budget primitif de la commune, équilibré en dépenses et en recettes, selon la nomenclature M14 : Plan de compte abrégé des communes de moins de 500 habitants du 1^{er} janvier 2022.

Ce budget primitif est voté par chapitre.

BUDGET PRINCIPAL 2022 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022
CHAPITRE	
<i>011 - Charges à caractère général</i>	48 363.00
<i>012 - Charges de personnel et frais assimilés</i>	74 194.00
<i>014 - Atténuation de produit</i>	11 000.00
<i>042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	2 365.05
<i>65 - Autres charges de gestion courante</i>	61 562.00
<i>66 - Charges financières</i>	2 000.00
<i>67 - Charges exceptionnelles</i>	0.00
<i>68 - Dotations aux amortissements et aux provisions</i>	0.00
<i>022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)</i>	0.00
<i>023 - Virement à la section d'investissement</i>	2 520.41
TOTAL DEPENSES	202 004.46

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022
CHAPITRE	
<i>002 – Résultat de fonctionnement reporté</i>	23 389.46
<i>13 – Atténuation des charges</i>	20.00
<i>042 – opération d'ordre de transfert entre sections</i>	0.00
<i>70 - Produits des services et du domaine et ventes diverses</i>	365.00
<i>73 – impôts et taxes</i>	98 028.00
<i>74 - Dotations, subventions, participations</i>	77 402.00
<i>75 -Autres produits de gestion courante</i>	2 800.00
TOTAL RECETTES	202 004.46

BUDGET PRINCIPAL 2022 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CREDITS 2022		BP 2022
	RAR	Proposés	
CHAPITRE			
<i>001 – Solde d'investissement reporté (déficit)</i>	0.00	0.00	0.00
<i>020 – Dépenses imprévus (investissement)</i>	0.00	0.00	0.00
<i>040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	0.00	0.00	0.00
<i>041 – Opérations patrimoniales</i>	0.00	0.00	0.00
<i>16 - Emprunts et dettes assimilées</i>	0.00	19 100.00	19 100.00
<i>20 - Immobilisations incorporelles</i>	12 276.00	0	12 276.00
<i>204 - Subventions d'équipement versées</i>	0.00	7 001.00	7 001.00
<i>21 - Immobilisations corporelles</i>	41 000.00	61 056.46	102 206.06
<i>23 - Immobilisations en cours</i>	118 739.00	10 000.00	128 739.00
TOTAL DEPENSES	172 015.00	97 307.46	269 322.06

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CREDITS 2022		BP 2022
CHAPITRE	RAR	Proposés	
<i>001 – Résultat d'investissement reporté (excédent)</i>	-	70 318.50	70 318.50
<i>021 – Virement de la section de fonctionnement. en section d'investissement</i>	-	2 520.41	2 520.41
<i>024 – Produits de cessions</i>	1 000.00	2 400.00	3 400.00
<i>040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	-	2 365.05	2 365.05
<i>1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé</i>	-	5 696.10	5 696.10
<i>10 - Dotations, fonds divers et réserves</i>	-	14 721.00	14 721.00
<i>13 – Subventions d'investissement reçues</i>	95 000.00	75 301.00	170 301.00
TOTAL RECETTES	96 000.00	173 322.06	269 322.06

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la section de fonctionnement et la section d'investissement du budget primitif 2022 de la commune

2022-04-12-20. Vote du Budget Primitif de l'assainissement 2022

Rapporteur : Monsieur François BORDIN, Maire

Après examen en séance du 30 mars 2022 par la Commission des Finances, Monsieur le Maire présente le budget primitif de l'assainissement selon la nomenclature M49, équilibré en dépenses et en recettes

Ce budget primitif est voté par chapitre.

BUDGET PRINCIPAL 2022 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES D'EXPLOITATION	BP 2022
CHAPITRE	
<i>011 - Charges à caractère général</i>	17 402.00
<i>66 - Charges financières</i>	0.00
<i>67 - Charges exceptionnelles</i>	0.00
<i>023 - Virement à la section d'investissement</i>	3 819.59
<i>042 - Dotations aux amortissements et provisions</i>	12 096.00
TOTAL DEPENSES	33 317.59

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022
CHAPITRE	
<i>002 – Résultat de fonctionnement reporté</i>	11 346.59
<i>042 – opération d’ordre de transfert entre sections</i>	8 571.00
<i>70 - Produits des services et du domaine et ventes diverses</i>	13 400.00
TOTAL RECETTES	33 317.59

BUDGET PRINCIPAL 2022 – SECTION D’INVESTISSEMENT

DEPENSES D’INVESTISSEMENT	CREDITS 2022		BP 2022
CHAPITRE	RAR	Proposés	
<i>040 – Subventions d’investissement</i>	-	8 571.00	8 571.00
<i>20 – Immobilisations incorporelles</i>	-	-	-
<i>21 - Immobilisations corporelles</i>	8 600.00	53 155.16	61 755.16
<i>23 - Immobilisations en cours</i>	-	-	-
TOTAL DEPENSES	8 600.00	61 726.16	70 326.16

RECETTES D’INVESTISSEMENT	CREDITS 2022		BP 2022
CHAPITRE	RAR	Proposés	
<i>001 – Résultat d’investissement reporté (excédent)</i>	-	39 410.57	39 410.57
<i>021 – Virement de la section d’exploitation en section d’investissement</i>	-	3 819.59	3 819.59
<i>13 - Subventions</i>		10 000.00	10.000.00
<i>040 – Amortissement des immobilisations</i>		12 096.00	12 096.00
<i>1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé</i>		5 000.00	5 000.00
TOTAL RECETTES		70 326.16	70 326.16

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l’unanimité la section de fonctionnement et la section d’investissement du budget primitif 2022 de l’assainissement.

2022-04-12-21. Résultat de l'appel d'offres pour l'aménagement de la zone de loisirs : Couverture de 2 boulodromes, extension local communal, aménagement du parking

Rapporteur : Monsieur François BORDIN, Maire

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché de travaux pour l'aménagement de la zone de loisirs : Couverture de 2 boulodromes, extension local communal, aménagement du parking a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 27 du décret n° 2016 360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et de l'article 42 de l'ordonnance n° 2015 899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Cette consultation a été lancée une première fois le 28 mai 2021 pour une remise des offres fixée au 28 juin 2021 à 12h00. Celle-ci a été déclarée sans suite, les offres n'étant pas suffisantes.

Cette consultation a été lancée une deuxième fois le 10 septembre 2021 pour une remise des offres fixée au 11 octobre 2021 à 12h00. Celle-ci a également été déclarée sans suite, les offres n'étant pas suffisantes.

La consultation comprenait 8 lots.

Une demande de devis a été effectuée directement auprès des entreprises.

Le maître d'œuvre a procédé à l'analyse des devis et procéder aux choix des meilleures offres au regard des critères de sélection.

Après présentation du rapport d'analyse des offres Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir les entreprises et les montants (offres de base + options) suivants :

LOTS	DESIGNATION DES LOTS	ENTREPRISES	MONTANT H.T.
LOT 1	Maçonnerie - Démolition	SARL ORY – Lourmais	13 921.30 €
LOT 2	Terrassement VRD espaces verts	SARL LEMONNNIER – Cuguen	28 244.00 €
LOT 3	Charpente bardage	CHARTIERS FRERES – Cuguen	32 481.50 €
LOT 4	Couverture	GAUTIER COUVERTURE - Combourg	18 855.44 €
LOT 5	Menuiseries extérieures	CHARTIERS FRERES – Cuguen	7 536.00 €
LOT 6	Menuiseries intérieures	CHARTIERS FRERES – Cuguen	2 360.00 €
LOT 7	Electricité	EGAO Electricité – Dol de Bretagne	1 791.66 €
LOT 8	Plomberie	LEBRETON - Québriac	1 040.00 €
TOTAL			106 229.90 €

Après en avoir délibéré et par **9 voix POUR** et **1 ABSTENTION**, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de retenir les entreprises ci-dessus exposées dans le cadre du marché de travaux pour l'aménagement de la zone de loisirs : Couverture de 2 boulodromes, extension local communal, aménagement du parking, pour un montant total de **106 229.90 € H.T**
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

2022-04-12-22. Raccordement de parcelles au réseau d'assainissement collectif

Rapporteur : Monsieur François BORDIN, Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une extension complémentaire du réseau d'assainissement collectif est nécessaire pour 2 logements d'habitation situés rue des Tisserands.

Il présente le devis de deux entreprises :

ENTREPRISE	COUT TOTAL HT
HUBERT Julien – MESNIL ROC'H	4 460.00 €
SARL LEMONNIER CUGUEN	4 429.00 €

Monsieur le maire demande au conseil municipal de délibérer sur le choix de l'entreprise.

Madame Odile HUBERT ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré par **9 voix POUR**, le Conseil Municipal décide :

- **DE RETENIR** l'entreprise HUBERT Julien de MESNIL ROC'H pour effectuer les travaux d'extension de réseau d'assainissement collectif pour un coût total de 4 460.00 € HT.

Le devis de l'entreprise SARL LEMONNIER présentant un devis avec un mètre linéaire en moins, ce qui explique la différence du montant entre les 2 devis.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le devis. Cette dépense sera supportée par le budget annexe Assainissement (en section investissement).

Fin de la séance 22 h 00.

**Le Maire,
François BORDIN**